

**DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
(GROUPE)**

N/Réf. : sl/nv

PARIS, le 29 janvier 2004

NOTE DE SERVICE N°

Objet : MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL – PROMOTION 2004

Nombre d'années de travail requis pour bénéficier d'une médaille du travail :

- Médaille d'argent : 20 années de service
- Médailles de vermeil : 30 années de service
 - Médaille d'or : 35 années de service
- Grande médaille d'or : 40 années de service

Le montant des gratifications accordées aux médaillés du travail (revalorisé depuis 2004) est fonction de l'ancienneté chez S.A.F.A.A et SELECTA :

Années d'ancienneté S.A.F.A.A/SELECTA	Gratifications
Entre 5 et 10 ans	160€
Entre 11 et 15 ans	190€
Entre 16 et 20 ans	235€
Entre 21 et 25 ans	310€
Entre 26 et 30 ans	390€
Entre 30 et 35 ans	470€
+ de 35 ans	545€

ATTENTION : Le droit à gratifications est ouvert quand le salarié cumule :

- 1) Le nombre d'années de service permettant d'être médaillé (Au moins 20 ans)
- 2) Une ancienneté chez S.A.F.A.A/SELECTA d'au moins 5 ans.

Exemple :

Cette ligne se lit :

*Lorsqu'on totalise 20 ans de service **DONT** entre 5 et 10 ans chez S.A.F.A.A/SELECTA , on bénéficie d'une gratification de 160€.*

Sophie LAMALLE
Directeur des Ressources Humaines